

CCTP

Mise en place de démarches d'analyses des pratiques destinées au personnel des secteurs médico-sociaux du Groupement Hospitalier de Territoire Saône et Loire Bresse Morvan

1 - Présentation du Groupement Hospitalier de Territoire et de la Direction Commune :

1.1 - Présentation

Le Groupement Hospitalier de Territoire Saône et Loire Bresse Morvan est un regroupement de 10 établissements publics de santé qui ont décidé de travailler ensemble pour fournir une offre publique de santé aux habitants du nord de la Saône et Loire.

Ces 10 établissements regroupent plus de 5 000 professionnels, investis quotidiennement au service de l'ensemble de la population du bassin de vie du nord de la Saône et Loire.

Le centre hospitalier William Morey de Chalon-sur-Saône est l'établissement support de ce GHT.

Les 3 établissements « médecine » de référence, qui accueillent également les urgences, sont situés à Chalon-sur-Saône, à Montceau-les-Mines et à Autun.

Le GHT dispose également d'une prise en charge de qualité en psychiatrie grâce au Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de Sevrej. Ce dernier a déployé une offre diversifiée que ce soit en hospitalisation complète, en hôpital de jour ou en centre médico-psychologique.

Les hôpitaux de Chagny, La Guiche et Louhans facilitent l'accessibilité à la médecine et aux soins de suite sur le territoire.

Grâce à un projet médical et de soins partagé, tous ces établissements sont organisés et coordonnés pour offrir, à la population du territoire, des soins de qualité.

Le Groupement Hospitalier de Territoire Saône et Loire Bresse Morvan comprend :

- 8 établissements regroupés en Direction Commune :
 - Le Centre Hospitalier d'Autun
 - Le Centre Hospitalier de Chagny
 - Le Centre Hospitalier de Chalon sur Saône
 - Le Centre hospitalier de La Guiche et Mont St Vincent
 - Le Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines
 - L'EHPAD de Toulon sur Arroux
 - L'EHPAD de Couches
 - L'EHPAD d'Epinac
- 2 établissements autonomes
 - L'Etablissement Public de Santé Mentale 71 de Sevrej
 - Le Centre Hospitalier de Louhans

1.2 - Périmètre de la démarche d'analyses des pratiques

Le périmètre de l'ensemble de la démarche concerne les EHPAD :

Lot 1 : d'Autun, de Montceau, de Chalon sur Saône (2 sites), de Couches, d'Epinac, de La Guiche/Mont St Vincent et de Toulon sur Arroux.

Lot 2 : de Chagny

2 - Contexte :

Les EHPAD constituent des lieux de vie qui, au cours des années passées, ont fait l'objet de focus médiatiques complexes. Les professionnels qui y exercent ont besoin d'un soutien important d'autant que les moyens dont disposent ces structures impliquent des organisations parfois exigeantes.

En 2025 des séances d'analyse des pratiques ont donc été engagées. Elles ont eu pour but d'accompagner les équipes médico-sociales du territoire, sous un aspect pluri professionnel, afin de renforcer le bien-être au travail et les compétences professionnelles par une démarche homogène d'analyse des pratiques. Il a été également attendu, au travers de cette démarche, de permettre un recentrage de l'activité des professionnels sur une prise en charge médico-sociale inscrivant le résident dans son lieu de vie.

La démarche a aujourd'hui vocation à se développer et se pérenniser avec intégration aux plans de formation des établissements. L'aspect inter catégoriel est donc prioritaire afin que la démarche allie la réflexion individuelle et collective autour de l'accompagnement des résidents.

Le public concerné est constitué d'infirmiers et d'aides-soignants (ou AMP ou ASG) mais également d'assistants hôteliers, d'animateurs, de rééducateurs... à l'exception de l'encadrement médical et non médical et des psychologues.

Les attendus, au travers de l'organisation de séquences d'analyse de pratiques construites sur des sujets soumis par les équipes, sont de:

- Permettre aux professionnels de prendre du recul par rapport à leurs pratiques ;
- Faciliter la dynamique d'amélioration continue de la prise en charge des usagers sur leur lieu de vie ;
- Améliorer la qualité de vie au travail ;
- Aborder le rapport au « temps » dans une structure médico-sociale pour ajouter de la sérénité à l'exercice professionnel.

3 - Objectifs de la mission

La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire la réalisation d'une mission permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Au regard des spécificités de chaque établissement:
 - Proposer des démarches spécifiques à chaque site, potentiellement avec des intervenants différents au regard de leurs compétences, mais qui s'inscriront dans une cohérence globale sur le territoire.
 - Pour les secteurs médico-sociaux : proposer un accompagnement par un professionnel dont les compétences sont avérées en matière d'analyse des pratiques et qui saura adapter sa méthode au contexte local.
 - Pour les secteurs de psychiatrie: proposer un accompagnement par un professionnel dont les compétences sont avérées en matière d'analyse de pratiques comme de supervision et qui saura adapter sa méthode à la demande du groupe.
- Déployer la démarche sur plusieurs années en augmentant progressivement le nombre de groupes en fonction des souhaits et des possibilités de chaque établissement.

4- Méthodologie

Le titulaire, dans le cadre de sa mission proposera une méthodologie complète d'accompagnement qui sera exposée lors d'une réunion de lancement avec un comité de pilotage, composé des responsables institutionnels de ce projet. La méthodologie fera l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

Le titulaire détaillera ses modalités de travail général et son application personnalisée sur chaque site. L'organisation proposée doit s'approcher d'une intervention par groupe tous les deux à trois mois, par séances d'1 heure ½ maximum. Les créneaux d'intervention doivent être étudiés avec chaque site afin d'être compatibles avec l'exercice professionnel des agents concernés. Ces validations de créneaux devront être opérés par le directeur de l'établissement ou son représentant et le cadre de l'unité concernée.

Le titulaire assurera, en présentiel, de façon semestrielle une restitution orale et écrite au comité de pilotage, décrivant ses interventions sur chaque site, sans nuire à la confidentialité des échanges des groupes.

Un seul intervenant interviendra par groupe, en supervision ou en analyse des pratiques, sur toute la durée du marché. Un intervenant pourra intervenir sur plusieurs groupes.

Le titulaire respectera un planning prévoyant le début de la démarche à compter de la date de notification du marché.

5 - Modalités d'exécution

Les groupes se réuniront sur chaque site d'exercice des professionnels.

Ils pourront être de taille variable selon le site et les capacités à libérer le temps requis (3 personnes minimum, 10 au maximum).

Chaque rencontre basera ses échanges sur des expériences ou des situations différentes, relatées par les professionnels présents. Les groupes pourront donc être constitués de professionnels différents d'une intervention à l'autre selon la disponibilité des agents.

Le détail des groupes par lot est présenté dans le bordereau des prix.

6 - Offre du candidat

Le titulaire devra remettre un mémoire technique, dans lequel il décrira précisément la méthodologie de la mission.

Le titulaire devra :

- Montrer une bonne appréhension des établissements, ainsi que de leurs contextes,
- Justifier d'expériences dans des démarches similaires et sur des établissements similaires,
- Pour le secteur psychiatrique : avoir une expérience de la spécificité psychiatrique santé mentale
- Pour le secteur médico-social : les candidats préciseront s'ils sont certifiés « Qualiopi »
- Présenter une équipe dédiée à la mission : Informations sur l'ensemble des prestataires mobilisés (CV, titres d'étude et expériences de chaque intervenant...),
- Présenter la méthodologie envisagée,
- Proposer un calendrier d'exécution détaillé.